

"PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES"

L'agenda communal a été clôturé le 14 mai, les dernières évolutions liées à l'épidémie de coronavirus ne peuvent pas y être abordées. Pour les connaître, veuillez consulter le site www.villers-la-ville.be ou la page Facebook officielle: 1495-Commune de Villers-la-Ville.



Agenda Communal JUIN-JUILLET-AOUT 2020

Bulletin officiel de la Commune de Villers-la-Ville



Sommaire

- P2 : Le mot du Bourgmestre
- P2 et 3 : En quelques brèves
- P3 et 4 : Solidarité
- P5: Commerces, Travaux et Sports
- P6: Santé - Sanitaire
- P7 : Enseignement
- P8 : Environnement
- P9 : Energie - Climat et Vie locale
- P10 : Formation
- P11 : Stages
- P12 : Evènements et numéros utiles face à la crise sanitaire actuelle.



"Les villersois sont fiers de nos agriculteurs qui manifestent leur soutien au corps médical."

Suivez aussi l'info sur fb1495 - Commune de Villers-la-Ville

Bulletin officiel de la Commune de Villers-la-Ville - Editeur Responsable: Julie Charles - Site: <http://www.villers-la-ville.be>

E-mail: villers-la-ville@skynet.be

Date limite de réception des informations pour la prochaine parution: Le vendredi 24 juillet 2020

Edito

Le mot du Bourgmestre

Chères villersois,
Chers villersois,
Chers amis,

Il est particulier pour moi de prendre la plume en ces moments si difficiles.

Je commencerai par remercier toutes celles et tous ceux qui sont en première ligne dans notre système de santé ainsi que les professionnels de l'aide à la personne. Ils ont, malgré les difficultés de toute nature, poursuivi leur travail au profit des malades et des plus précaires. Un grand merci aussi au personnel communal, du CPAS, de la police, de nos écoles et de toutes les autres structures qui dépendent de la Commune (ou qui sont au service des villersois) pour leur travail pendant cette période de crise. Rien n'a été simple.

Au moment d'écrire ces lignes (13 mai 2020), l'Administration communale et toutes ses composantes se sont adaptées à la situation pour, comme précédemment, fournir le meilleur service à la population. C'est ainsi que des mesures ponctuelles ont été mises sur pied pour aider certains à s'adapter aux nouvelles règles sanitaires.

Nous avons collecté des masques faits « maison » et les avons redistribués à celles et ceux qui en ont fait la demande. J'en profite pour remercier les bénévoles villersois qui se sont proposés en grand nombre pour venir en aide aux personnes isolées qui ont demandé à être aidées.

Plus de 15 000 masques chirurgicaux ont été distribués chez les acteurs de la santé de premières lignes : infirmiers, médecins, sages-femmes, kinésithérapeutes, ... et dans les homes.

Et, enfin, suite à un marché public, nous avons acheté 10 000 masques pour adultes et 1 000 masques pour enfants âgés entre 3 et 9 ans. Ces masques réutilisables et lavables pour le grand public ont été déposés dans les boîtes aux lettres de chacun selon les compositions de ménage.

Et ce 23 mai, ce sont les filtres prévus par le Gouvernement fédéral pour les masques faits "maison" avec poche qui ont fait l'objet d'une distribution à la Maison Communale.

Le travail n'a pas manqué et ne manquera pas afin de permettre à chacune et chacun de reprendre une vie la plus normale qui soit.

Les circonstances que nous connaissons actuellement ont engendré des drames pour certains, des difficultés et des épreuves pour beaucoup et un changement de vie pour tous. Personne n'a été épargné.

Je sais à quel point cette situation a fait basculer notre existence, je sais à quel point nous avons envie de reprendre une vie normale, qu'elle soit familiale, sociale ou professionnelle. Nous serons toujours à vos côtés pour retrouver ces jours heureux et c'est en cela que notre engagement politique local prend tout son sens.

Prenez soin de vous, prenez soin des autres.

Emmanuel Burton
Votre Bourgmestre

En quelques brèves

Recyparc: Depuis le 18 mai, fonctionnement quasi standard du recyparc. Toutes les matières sont acceptées et l'horaire habituel à repris. **Toutes les infos sur www.villers-la-ville ou www.inbw.be**

Aide au remplissage de la déclaration d'impôt 2020

Vous souhaitez **faire remplir** votre **déclaration d'impôt** par un collaborateur du SPF Finances ?

C'est possible **uniquement par téléphone**. Un numéro de téléphone spécifique sera indiqué sur l'enveloppe de votre déclaration. Vous obtiendrez alors un rendez-vous pour vous aider à remplir votre déclaration.

Attention, l'aide au remplissage de la déclaration ne s'adresse pas aux personnes qui reçoivent une déclaration simplifiée, aux indépendants et à ceux qui déclarent des frais réels.

Après le remplissage par téléphone, vous recevrez ensuite par la poste un document avec les données déclarées, à signer et à renvoyer. Vous pourrez aussi finaliser votre déclaration via Tax-on-web (MyMinfin).

Afin de garantir votre sécurité et celle de nos collaborateurs, toutes les séances d'aide au remplissage organisées dans nos bureaux ou dans les communes sont annulées.

En quelques brèves (suite)

Une belle initiative pour réconforter nos Aînés !



Les enfants de l'Accueil Temps Libre (ATL) fréquentant l'école communale de Villers-la-Ville, avec la participation du Député-Bourgmestre, Emmanuel Burton et de la 1ère Echevine en charge des Aînés, Anne-Michèle Pierard ont souhaité dans le cadre de leur projet intergénérationnel et aussi par rapport à la crise sanitaire que nous traversons, apporter un peu de gaieté et de réconfort aux Résidents de la Closière-Cornet ainsi qu'au personnel soignant. Une vidéo a été réalisée avec des photos souvenirs reprenant un historique des activités déjà réalisées et des mots de soutien. Elle sera diffusée auprès de chaque pensionnaire grâce au robot James. Quoi de plus merveilleux que de créer des liens entre les générations et cultiver le vivre ensemble !

N'hésitez pas à découvrir la vidéo sur notre page facebook : 1495 commune de Villers-la-Ville (publication du 30 avril 2020).



Solidarité

Appel à solidarité dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale : voisins solidaires

Cohésion sociale
Villers-la-Ville

Delphine Haulotte, échevine des affaires sociales a souhaité dans le cadre du Plan de Cohésion sociale notamment de créer un lien entre les personnes qui ont besoin d'aide et des bénévoles prêts à en apporter.

Cette action, a fait l'objet d'une large publicité durant la période la plus délicate du confinement. Près de 90 volontaires se sont manifestés. Ceux-ci ont été sollicités, entre autres, pour les courses, se rendre en pharmacie, sortir un animal, ...



Mais l'action va bien au-delà.

Suite à la distribution des masques dans notre commune, un appel de volontaires pour la confection de masques de protection a été lancé.

A ce jour, nous comptons une équipe de 10 bénévoles qui vont confectionner ces masques pour toutes personnes ayant besoin d'un second.

Tout cet élan de solidarité et générosité ne verrait le jour sans volontaires. Au risque de nous répéter, il est agréable de constater qu'un esprit de cohésion puisse exister dans notre commune en temps de crise aussi difficile et nous vous en remercions chaleureusement.



Notre intention est à présent de maintenir l'entraide entre voisins et la création de liens entre personnes d'un même quartier à long terme.

Une aide apportée à toute personne qui en a besoin peut s'avérer plus que salutaire, la solidarité et l'entraide sont des valeurs qui doivent devenir maitresses.

Personnes âgées/isolées, parent(s) avec enfant(s) dans le besoin... Nous sommes tous concernés et c'est pour cela que nous souhaitons poursuivre l'action.

Vous connaissez un(e) voisin(e) qui aurait besoin d'aide, merci de lui parler de ces possibilités de soutien.

Vous êtes une personne ayant besoin d'aide ou vous désirez faire partie d'une équipe de bénévoles.

Contactez Cindy TIELEMANS au 071/87.03.84 ou Cindy.tielemans@publilink.be

VOISINS
Solidaires
VILLERSOIS

Solidarité (suite)

Le CPAS, organisme en première ligne durant la pandémie et le confinement



Tous les services du CPAS ont été assurés depuis le début de la pandémie.

Le fonctionnement et l'organisation ont bien entendu dû être adaptés en vue de nous conformer aux instructions diverses et évolutives du Fédéral, au fur et à mesure des semaines, des jours.

A notre première obligation et mission légale d'assurer à chacun une vie conforme à la dignité humaine, s'est greffée comme priorité la protection tant de notre personnel que de nos bénéficiaires. Pour cela, les gestes « barrière » de distanciation sociale et d'hygiène ont été imposés dès les premières heures, avec les difficultés rencontrées par

nos services de proximité : **le Service d'Aide aux Familles, le Service des repas à domicile et le taxi social.**

Ce personnel s'est retrouvé au front du jour au lendemain et cependant a continué à soigner, accompagner, nourrir, aider, transporter nos concitoyens les plus fragilisés, avec souvent la peur au ventre mais toujours fidèle au poste et soucieux d'effectuer ses tâches au mieux. Vraiment un merci tout particulier à eux, ils le méritent.

Petit récapitulatif de la situation à ce jour :

- **Le service social est joignable et accessible au quotidien.** Pour ce faire, une permanence physique est maintenue via la présence au CPAS d'un assistant social chaque jour, en alternance entre collègues. Les visites à domicile sont supprimées. Les rendez-vous sont privilégiés, la plupart des échanges se faisant par mail ou téléphone. Toute urgence est bien entendu traitée de la façon la plus adéquate. Une permanence téléphonique (071/880028) est assurée toute la journée pour pallier toute question ou inquiétude des usagers. Un suivi adapté est apporté à chaque demande, selon le type de celle-ci et la situation du demandeur, en se conformant aux instructions presque quotidiennes du SPP Intégration Sociale.

- **Le Service d'Aide aux Familles**, fonctionne normalement. S'il est question de courses alimentaires, pharmaceutiques ou autres, celles-ci sont réalisées par l'aide familiale seule, non accompagnée par le bénéficiaire contrairement à ce qui se passe habituellement.

- **Le Service des Repas à domicile** fonctionne normalement également. Nous avons enregistré quelques demandes supplémentaires.

- **Le Taxi Social** fonctionne mais principalement pour les rendez-vous médicaux confirmés et avec une seule personne dans le véhicule autre que le chauffeur. Nous assurons également les demandes de courses alimentaires.

- **Les services administratifs** sont assurés normalement, soit sous forme de permanence au bureau ou de télétravail. Chaque agent est joignable du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des bureaux.

- **La MCAE, les accueillantes d'enfants et le co-accueil** restent disponibles, malgré les interruptions évidentes en début de pandémie vu les nombreuses absences des enfants. Les accueils sont assurés selon les demandes, priorité étant donnée aux parents travaillant dans les services essentiels, tels le personnel médical, soignant, enseignant et travaillant dans le secteur alimentaire. N'hésitez pas à contacter la responsable de l'accueil (071/880029), une solution adaptée sera apportée à votre demande.

- **Les colis de la Banque alimentaire** sont distribués normalement, aux dates fixées préalablement.

Vous le constatez : tout a été mis en place par la Direction avec le soutien entier et constant des Autorités politiques du CPAS pour assurer la continuité malgré les difficultés, malgré l'urgence, malgré le caractère inédit et particulièrement perturbant de la situation.

Nous faisons le maximum et remercions notre personnel pour son implication et son dévouement inébranlables et inaltérables.





Achetez, consommez et travaillez avec les acteurs locaux



Un annuaire local des commerçants, indépendants et professions libérales est accessible sur le site internet communal: <https://www.villers-la-ville.be/annuaire>.

N'hésitez pas à le consulter.

En temps normal, il est déjà évidemment recommandé de favoriser nos commerces et indépendants locaux. Aujourd'hui, c'est une nécessité ! La Commune de Villers-la-Ville dispose de multiples ressources et savoir-faire. N'hésitez pas à faire appel à eux.

Vous souhaitez rejoindre cet annuaire ou adapter votre fiche en ligne: Maïté Villar, 071/870 352, maite.villar@publilink.be

Marché Hebdomadaire. Reprise au vendredi 29 mai 2020.

Suite aux dernières instructions du Conseil de Sécurité du 13 mai, les marchés peuvent reprendre leurs activités. Le marché hebdomadaire du vendredi reprendra ses habitudes sur le parking communal de la rue de Marbais.

Travaux

Confinés ou pas : on continue d'avancer

Suite au confinement, le fonctionnement du service Travaux a été réorganisé en respectant les règles de sécurité.

Le travail d'entretien, pelouses, espaces verts, sentiers, camion brosse, avaloirs étaient opérationnels. Les réparations d'asphalte étaient suspendues en attendant la réouverture des centrales. Les travaux de rénovation de la place de Sart suivent leurs cours. Le parvis devant l'église est terminé. Nous avons également profité de la fermeture temporaire de la salle polyvalente pour lui donner un petit lifting. Nous faisons des réparations de plafonnage et une remise en peinture complète.

Le service a également travaillé à la sécurisation de nos bâtiments pour les adapter aux contraintes de la pandémie.



Sports

Connaissez-vous notre Tennis Club ?

Sur les hauteurs de Villers, tout à côté du terrain de foot, deux très beaux terrains en brique pilée vous permettent de taquiner la petite balle sur un merveilleux site surplombant le village... le tout dans une ambiance familiale et décontractée.

Renseignements et inscriptions : www.tcvillers.be ou Marc Balon, président (e-mail : tcvillers@hotmail.com - téléphone: 0495/55.72.13)- Tarifs pour la saison 2020 : 10€ (<10 ans), 30€ (<18 ans), 35€ (étudiant), 70€ (adulte), 120€ (couple), 140€ (famille)



Santé - Sanitaire

Des masques dans tous les foyers !



Pour lutter efficacement face à une tempête à fortes rafales, il faut pouvoir se couvrir ! En bons stratèges, les élus villersois ont donc pris, mi-avril, la décision d'acheter quelques 11.000 masques (10.000 pour adultes et 1.000 adaptés pour le visage des enfants de 3 à 9 ans) afin de permettre à chaque citoyen de sortir couvert et d'être protégé.

Commandés auprès d'une société privée belge, ces masques en tissu réutilisables supportent un nettoyage à une température voulue avant d'être à nouveau employés. Dotés d'une qualité supérieure et ne

nécessitant pas l'ajout d'un filtre pour répondre aux normes sanitaires de protection, ceux-ci ont également été privilégiés pour leur confort et leur facilité d'utilisation.

Par souci de respect des règles d'hygiène et pour éviter au maximum les contacts physiques, la commune de Villers-la-Ville a décidé de distribuer les masques dans la boîte aux lettres de chaque ménage. Réceptionnés le lundi 04 mai, les missions de préparation des enveloppes et de livraison ont été rondement menées par les membres du Collège ainsi que par les agents et ouvriers communaux.

En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire (deux heures pour être précis), l'ensemble des masques avait atteint son point de chute dans son enveloppe – celle-ci complétée (enrichie) par un mode d'emploi du masque et d'un document de rappel du mode de fonctionnement actuel de l'Administration communale et du CPAS – et n'attendait plus que la distribution. Débutée peu après 16h, le tour de toutes les boîtes aux lettres villersois était clôturé le lendemain en début d'après-midi, soit en un peu moins de dix heures de dur labeur.

Rapidité, promptitude, structure et méthode, tels furent les maîtres-mots de cette démarche communale visant la protection des citoyens en cette période de crise sanitaire. Grâce à ce bel élan et à la disponibilité de nombreux services, chaque citoyen peut désormais sortir... masqué !





Retour sur les bancs de l'école pour les 6ème primaire

Dans son plan de déconfinement présenté le 24 avril dernier, le Conseil National de Sécurité a adopté des mesures impliquant la reprise partielle des leçons. Dans ce cadre, il a été convenu d'une reprise des cours à partir du 18 mai - à concurrence de 2 jours par semaine maximum par groupe d'élèves - pour les étudiants en dernière année du secondaire ainsi que pour la 6ème primaire.

Les Directions des écoles de Marbais, Tilly et Villers-la-Ville se sont donc relevés les manches pour repenser toute leur logistique, aménager scrupuleusement les locaux et faire en sorte de respecter à la lettre les conditions d'hygiène requises à la bonne reprise des cours.



Parmi les nombreuses mesures reçues et qui tombaient sous le sens (port du masque, distanciation sociale, savon et gel hydro-alcoolique en suffisance, limitation des mouvements), d'autres nécessitaient davantage de réflexion et de stratégie comme la logique des silos (groupes d'élèves similaires pour éviter les mélanges) ou la contrainte des dix élèves maximum par classe avec un minimum de 4m² par enfant et 8m² supplémentaire par enseignant.

Les classes de 6ème primaire des différents sites ont donc été divisées en deux groupes et les classes sont désormais pourvues de marquages de sol et d'une distance réglementaire entre chaque banc. Les entrées et sorties des écoles ont été modifiées et doublées de telle sorte à éviter de se croiser.

Les repas chauds sont dorénavant interdits et les récréations permises avec des consignes strictes. Chaque école dispose également de sa propre infirmerie et les parents sont directement prévenus dès le moindre problème. De gros efforts ont aussi été consentis en ce qui concerne le nettoyage et la désinfection des classes, sanitaires et objets utilisés puisque les femmes de ménage sont à l'ouvrage pour ces tâches trois fois par jour.

Les garderies

Les garderies sont effectives depuis le début de la crise. Elles continuent d'être assurées (sur inscription auprès des Directions d'écoles) en respectant toutes les consignes de sécurité et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Sur base de l'évaluation de la situation sur le terrain effectuée durant la semaine du 18 mai, une reprise pouvait également être envisagée à partir du 25 mai pour les élèves de 1ère et si possible de 2ème primaire, si les conditions étaient réunies pour le faire en toute sécurité. Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons pas encore assez d'éléments en notre possession pour communiquer suffisamment à ce propos.

Bref aperçu de quelques sites éducatifs utiles pour les parents

Les écoles étant fermées presque pour tous en raison de la pandémie de COVID-19, plusieurs parents doivent user d'astuces afin d'occuper leurs enfants et enseigner les différentes matières.

Voici un aperçu non-exhaustif de quelques sites, des exercices en ligne et des jeux éducatifs gratuits à imprimer conçu pour les élèves de maternelle et du primaire.

POUR FAIRE LE PLEIN DE JEUX ET BRICOLAGES

- teteamodeler.com
- familiscope.fr
- momes.net
- educatout.com

HISTOIRES

- dezhistoires.com (histoires à écouter pour des enfants de 4 à 7 ans)

LES BLOGS

- Le blog de Monsieur Mathieu
- ipotame.blogspot.com

POUR FAIRE LE PLEIN D'EXERCICES SUIVANT LES MATIERES

- wazzou.vanin.be
- ecoledecrevette.fr
- boutdegomme.fr
- logicieleducatif.fr
- enseignons.be
- lutinbazar.fr
- portaleduc.net
- scoodleplay.be
- ...



Environnement

Appel à candidature : Une haie pour embellir votre cadre de vie

Dès sa création, la Province du Brabant wallon a soutenu les initiatives en faveur de l'amélioration du cadre paysager et de la biodiversité. La conservation de haies anciennes et la plantation d'essences indigènes permettant la constitution de nouvelles haies sont autant de gestes en faveur de notre environnement.

A ce jour, cette opération a permis la plantation de pas moins de 60 kilomètres de haie.

Deux options s'offrent à vous :

-La haie fleurie : elle est composée de viorne obier, d'églantier, de sureaux noirs, de sorbier des oiseleurs, de groseilliers rouges, de cornouillers sanguins et de troène. Treize plants de ces diverses variétés vous seront fournis par séquence d'environ 10 mètres.

-La haie champêtre, formée d'aubépine, de bourdaine, de charme, d'érable, de prunelier et de hêtre. Pour chaque longueur de 10 mètres, dix-neuf plants vous seront offerts.

Attention, seules les personnes qui n'ont jamais bénéficié d'un soutien provincial pour la plantation de haies peuvent participer. Par ailleurs, le demandeur qui souhaite réaliser un projet sur une parcelle qui ne lui appartient pas devra auparavant obtenir l'accord du propriétaire. Enfin, le projet n'est recevable que si celui-ci est réalisé sur le territoire du Brabant wallon. La longueur de la haie doit être comprise entre 10 et 100 mètres.

Les plants seront ensuite distribués le 21 novembre 2020 au Domaine provincial du Bois des Rêves à Ottignies – Louvain-la-Neuve. Les bénéficiaires seront avertis personnellement et par écrit du créneau horaire pour venir les retirer. Il leur restera ensuite à effectuer leurs plantations... et profiter d'un bel écran végétal pour les années à venir.



Infos : haies@brabantwallon.be ou 010/23693 ou <https://www.brabantwallon.be/bw/vivre-se-divertir/environnement/operation-planter-une-haie/>

Les formulaires de demande sont à envoyer avant le 30 juin 2020.

Une gestion durable de l'eau, l'affaire de tous !

A l'initiative de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), en partenariat avec notre Organisme d'Assainissement Agréé (InBW) et notre contrat de rivière, la Commune de Villers-la-Ville a décidé d'adhérer à la grande campagne de sensibilisation « Ici, commence la mer ».

Vous pouvez retrouver des macarons apposés aux endroits fréquentés de la Commune, à côté des avaloirs. Actuellement, 9 macarons ont été apposés sur notre entité (à proximité du complexe sportif, des écoles, des maisons des jeunes, dans le centre de Villers, etc.)

L'objectif ? Symboliser le lien entre les gestes posés au quotidien et la préservation de nos mers et océans !

A Villers-la-Ville, nos eaux usées sont traitées par deux stations d'épuration avant d'être rejetées dans la Thyle...qui rejoint la Dyle...qui rejoint le Rupel...qui rejoint l'Escaut avant de se jeter en mer du Nord.

Alors, jeter un mégot de cigarette, un mouchoir, un papier, déverser ses huiles ou graisses, ses restes de peintures, white spirit, etc. dans les avaloirs peuvent paraître des gestes anodins mais ils s'avèrent néfastes pour l'environnement aquatique et la qualité de l'eau.



Certains produits ne sont pas épurés (white spirit, peintures, produits d'entretien non biodégradables,...) et se retrouvent directement dans nos rivières.

Les déchets, quant à eux, créent des bouchons dans les égouts (pouvant causer des inondations), souillent les stations d'épuration et compliquent leur entretien avec inévitablement comme effet pervers, l'augmentation de votre facture d'eau...

Et, en cas de fortes pluies, les égouts peuvent déborder dans les cours d'eau afin d'éviter des débordements dans les rues ou les caves (via les déversoirs d'orage) mais en entraînant inévitablement les déchets vers nos ruisseaux...

Adoptons les bons gestes !

Nous vous invitons à y poser un regard attentif et à poser durablement les bons gestes : les papiers dans la poubelle, les mégots dans les cendriers et les produits (white spirit, peintures, etc.) au Recyparc !





Appel à candidatures pour rejoindre le Plan d'Action Durable pour l'Energie et le Climat



Depuis le 10 avril 2019, la Commune de Villers la ville adhère à la convention des maires qui a pour but d'établir un Plan d'Action Durable pour l'Energie et le Climat (PAEDC).

Celui-ci permettra des Economies d'énergies et financières ainsi que de bénéficier de subsides supplémentaires et dans sa globalité, d'atteindre une diminution de 40% des GES (gaz à effet de serres) à l'horizon 2030.

Dans ce cadre, nous devons établir un COMITE DE PILOTAGE constitué de membres de l'administration, de membres de la majorité et de la minorité et de CITOYENS

Ce comité de pilotage aura pour rôle de:

- 1/ Coordonner l'élaboration du PAEDC (établir l'état des lieux, l'analyse de vulnérabilité et l'estimation du potentiel en énergie renouvelable....)
- 2/ Proposer un scénario (objectif et actions) pour développer une diminution des gaz à effet de serres
- 3/ Coordonner et relayer les débats vers le collège, suivre la mise en œuvre du PAEDC dans sa durée.
- 4/ Proposer les adaptations au PAEDC

L'Administration communale fait donc appel aux personnes motivées et désireuses de rentrer dans ce comité de pilotage. Une lettre motivée devra être déposée auprès de l'Administration communale de Villers-la-Ville, service Energie, Rue de Marbais 37 à 1495 Villers-la-Ville, avant le 5 juillet 2020.

Vie locale

Stop aux actions irréfléchies sur nos sentiers. Le 53 à Villers est supprimé par jugement.

Le Collège communal doit une nouvelle fois subir les conséquences de l'action illégale, non autorisée et contre-productive d'un groupe de citoyens qui croit agir en faveur de la préservation des sentiers villersois.

Ce 29 janvier 2020, une nouvelle décision du Juge de paix est tombée. Elle déclare la demande du propriétaire riverain du sentier n°53 fondée et en conséquence dit : « que le sentier n°53 repris à l'Atlas des chemins vicinaux de Villers-la-Ville a disparu par le biais de la prescription trentenaire. »

Cette décision fait suite au comportement excessif d'un petit groupe de militants qui exigent une réouverture totale de tous les chemins et sentiers de notre Commune. En octobre 2019, ils organisaient des travaux sur cette propriété privée à Villers et relayaient une publicité pour signifier la réouverture dudit sentier.

Malgré cette action unilatérale de ces militants, la Commune de Villers-la-Ville s'est pourtant portée comme partie défenderesse de nos sentiers devant la justice de paix du canton de Nivelles !

Cadre juridique

Le Collège communal regrette de devoir en arriver à cette situation et en profite pour préciser le cadre juridique : « Le demandeur a sollicité qu'il soit constaté que le sentier n°53 à l'Atlas des Chemins vicinaux de Villers-la-Ville a disparu eu égard à la prescription trentenaire conformément à l'article 2 de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux. » Le jugement précise in extenso que ladite prescription est établie en 1995 pour ce sentier.

Cette loi de 1841 a été remplacée par le décret du 3 juin 2011. Ce décret n'est entré en vigueur que le 1 septembre 2012 et n'a d'effet rétroactif en manière telle que la législation nouvelle n'a pas vocation à remettre en cause les droits acquis antérieurement à son entrée en vigueur. A force de tout vouloir rouvrir, les propriétaires font valoir leurs droits et les dégâts collatéraux pourraient être nombreux. Le Collège communal l'indiquait déjà en avril 2019: 'ces décisions de la Justice de paix de Nivelles sont entendues auprès de divers riverains de sentiers. Ils sont nombreux à souhaiter faire jouer cette prescription.'"

Nos sentiers sont précieux. Le Collège communal regrette profondément cet acharnement de la part de quelques citoyens ainsi que leurs attaques incessantes. Le Collège communal marque son attachement pour ces nombreux cheminements verts et alternatifs qui traversent notre commune. Ils représentent un réel atout et attrait pour l'entité. Une centaine de nouveaux panneaux de balisage sont d'ailleurs en cours de commande. L'objectif est de revoir l'ensemble du balisage des sentiers inter et intra villages. Cette action est notamment inscrite au sein du Plan Stratégique Transversal de la Commune.



Vie locale (suite)

Appel à candidatures pour le développement d'une activité maraîchère sur le territoire du Gal pays des 4 bras



Le GAL Pays des 4 Bras mène des projets de développement rural sur les Communes de Les Bons Villers, Genappe et Villers-la-Ville. Parmi ceux-ci, le GAL a comme volonté le développement de nouveaux projets économiques liés au maraîchage et de développer de l'insertion socioprofessionnelle via celui-ci.

C'est dans ce cadre que le GAL et ses partenaires souhaitent développer une ou des activités économiques et d'insertions liées au maraîchage grâce à la mise à disposition d'une terre agricole de presque 2Ha par la Commune de Les Bons Villers, Agricoeur (ferme située Chaussée de Bruxelles n°605).

Historiquement, utilisé comme potager ce terrain se prête particulièrement bien au projet de par son sol, ses outils de production, sa position stratégique entre Charleroi et Bruxelles, la proximité de collectivités les besoins en produits locaux aux alentours...

La présentation exhaustive du projet et le dossier de candidature sont disponibles en pièce jointe.

Pour toutes demandes complémentaires n'hésitez pas à contacter le chargé de mission formation, Nicolas Rosen
0472/590 601 – 071/81 81 29 formation@paysdes4bras.be

Formations

L'ALE: des cours donnés en vidéos live !



**Agence Locale
pour l'Emploi**

En cette période de confinement et pour vous permettre de rester fonctionnel et de continuer à développer vos compétences « informatiques », l'agence locale pour l'emploi met en place des formations à distance sous forme de « vidéos live ».

Vous trouverez sur notre site web : <https://alelv.be> un questionnaire en ligne qui nous permettra de mieux cibler vos besoins en termes d'utilisation des nouvelles technologies à distance. N'hésitez pas à participer à ce sondage.

Les cours en ligne sont gratuits et restent ouverts à tout le monde !

Un merci tout particulier pour nos formateurs qui s'engagent à vos côtés et font preuve de créativité pour permettre à tous les participants d'élargir leurs connaissances.

**Rens.: Nathalie Deduffeler – 0473/25-96-69. E-mail : alelv@voo.be
Anne-Michèle Pierard – 1ère Echevine en charge de l'emploi: ampierard@hotmail.com**



Tour d'horizon des stages d'été 2020 sur Villers-la-Ville

A l'heure de rédiger ces lignes, compte-tenu de l'incertitude relative à l'organisation des stages durant l'été 2020, nous ne sommes pas en mesure de vous donner les détails sur les stages. En fonction de l'évolution des directives, voici les coordonnées des principaux prestataires pour vous tourner vers eux si la situation évoluait positivement pour les mois de juillet ou août.

Plaine de jeux communales

Ann Donneaux
www.animagique.be ou 0479 30 39 71 (Nicole Tille)



Au golf de La Bruyère

theys.nicolas@gmail.com
0498/25.26.20

VerTT

Fabian Dallemagne
www.vertt.be
info@vertt.be

Ateliers artistiques pour enfants

Chez Agnès Melon,
071/87.89.62 ou 0479/04.77.58

Sports et découvertes

Schellens E.
0492/93.80.95 -
sportsetdecouvertes@hotmail.com

Judo et multisports

Ludo Gilles - judosart@hotmail.com

ASBL « Petits Ballons »

Legein M. - « stages petits ballons » (page Facebook) -
marie.legein@hotmail.com

ASBL « Mouve Toi »

Braconnier P.
www.mouvetoi.be
0498/ 40 48 89.



Animafun

Aline Merckx
0478/36.05.63
www.animafun.be

Les aventures de Jaco A.S.B.L.

Dans le cadre apaisant et majestueux de la ferme du Colombier. Lieu du rendez-vous : Maison des jeunes de Mellery. www.jaco-stages.be , mathieu@jaco-stages.be. 0494.05.15.04



CRIE de Villers-La-Ville

071/87.98.78 – info@crievillers.be

Aux Jardins partagés de Villers

Sterckx C.
jardinspartagesdevillers@gmail.com 0471/80.22.93

A l'Abbaye de Villers-la-Ville

info@villers.be
071/88.09.80

Au Haras des Avelines

L Gierech
0474/47.77.09 -
harasdesavelines@skynet.be

Ticosak Club

Saublens C.
ticosak@hotmail.com
0486/84.76.23

Les Petits Artisans

lespetitsartisans@skynet.be
0477/57.93.68

Les Ateliers de Magellan

Catherine : 0484/79.44.83
Véronique : 0472/50.18.91



SE PROTÉGER & PROTÉGER LES AUTRES**C'est quoi le suivi de contact ?**

Pourquoi ça me concerne si j'ai des symptômes ?

Pour réduire la transmission d'un virus, il est important de savoir rapidement **qui** est atteint du Covid-19 et **avec qui** ces personnes ont eu récemment des contacts. Grâce au suivi des contacts, nous pouvons ensemble contrer une éventuelle deuxième vague du virus.



J'ai des symptômes (fièvre, toux, maux de gorge, difficultés respiratoires, maux de tête et perte d'odorat).
QUE DOIS-JE FAIRE ?

- ✓ Je contacte mon médecin
- ✓ Je suis diagnostiqué (par le médecin ou par un test)
- ✓ Je vais être contacté par un agent de prévention COVID-19

**COMMENT PUIS-JE ME PRÉPARER À CET APPEL ?
PUIS-JE FAIRE CONFIANCE À CETTE PERSONNE ?**

L'agent de prévention COVID-19 vous appellera **uniquement** au départ du numéro de téléphone **02/214.19.19** ou **8811** (par SMS). Il vous demandera d'identifier les personnes avec qui vous êtes entré en contact physique jusqu'à 2 jours avant l'apparition des premiers symptômes (famille, entourage, vie sociale, travail, école, sport...) et vous donnera des recommandations sur que vous devez faire maintenant (isolement, désinfection, masque...).

Pour chaque contact, vous allez devoir:

- ▶ communiquer son nom, prénom et son numéro de téléphone;
- ▶ spécifier si l'un de ces contacts a des besoins spécifiques de communication;
- ▶ spécifier si ce contact s'est fait à une distance de plus ou de moins d'1m50 de vous;
- ▶ spécifier si ce contact s'est fait pendant plus de 15 min ou moins de 15 min.

Il ne vous demandera **JAMAIS** vos coordonnées bancaires, aucun code d'accès ou mot de passe personnel. Si vous n'êtes pas joignable par téléphone, un agent de prévention COVID-19 se rendra à votre domicile pour réaliser le même type d'entretien.

ET LA PROTECTION DE MA VIE PRIVÉE DANS TOUT CELA ?

Votre identité ne sera en aucun cas révélée à qui que ce soit. Les contacts que vous aurez renseignés ne connaîtront donc pas votre identité. Ces informations resteront confidentielles et ne donneront jamais lieu à une sanction. Elles ne seront pas transmises à vos proches, à votre employeur, à la police, à la justice, etc. Elles visent **UNIQUEMENT** à vous protéger et à protéger les autres.



#ENSEMBLE CONTRE LE CORONAVIRUS
Soyons solidaire et responsable !

Récapitulatif des numéros utiles face à la crise sanitaire actuelle

Informations sur la santé et l'ordre public

Web: www.info-coronavirus.be
Mail: info-coronavirus@health.fgov.be
Tel: 0800 14 689 (numéro gratuit).

Informations sur les mesures prises et sur les activités permises et interdites

Web: www.info-coronavirus.be/fr/faqs/

Informations pour les professionnels de la santé

Web: www.sciensano.be/fr

Informations pour les entreprises

Tel: 0800 120 33 (numéro gratuit)
Web: <https://economie.fgov.be/fr>

Mesures de prévention et conséquences en matière de droit du travail

Web: <https://emploi.belgique.be/fr>

Informations pour les indépendants

Tel: 0800 120 18 (numéro gratuit)
Web: www.inasti.be/fr/news/difficultes-suite-au-coronavirus

Aide psychosociale:

<https://psysolidaires.org>

Lutte contre pauvreté:

Tel: 1718
Web: luttepauvrete.wallonie.be

Informations pour les voyageurs

Web: www.diplomatie.belgium.be/fr/
web: www.economie.fgov.be/fr

Informations et assistance des Belges bloqués à l'étranger

Tel: 02 501 40 00
Web: www.economie.fgov.be/fr

Informations pour le secteur de l'enseignement

Web: www.enseignement.be

Pour des questions spécifiques au territoire communal

Web: www.villers-la-ville.be/coronavirus
FB: 1495- page officielle Commune Villers-la-Ville



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt.
pefc-france.org